CODE DE VIE

École Bernard-Corbin

« À l'école Bernard-Corbin, le respect, la persévérance, l'effort, l'empathie et le sens des responsabilités sont les valeurs qui sont incontournables. Notre code de vie est donc basé sur ces valeurs et celles-ci sont traduites en comportements attendus. L'objectif de notre code de vie est de contribuer à offrir aux élèves ainsi qu'au personnel un climat positif, sécuritaire et propice aux apprentissages où chacun se sent respecté et aimé. »

Valeurs	Comportements attendus	Raisons
Je m'adresse à tous les intervenants de l'école en employant la formule de politesse : « Madame, Monsieur, Vous »		
Respect de soi	**1.1** Je suis habillé décemment selon les exigences de l'école, l'activité prévue et la température. (voir Annexe 1)	• Pour être confortable. • Se respecter soi-même et respecter les autres. • Assurer sa sécurité et celle des autres, lors d'activités particulières. • Favoriser une bonne hygiène et une bonne santé.
	1.2 J'apporte uniquement pour ma collation des aliments nutritifs*. La gomme à mâcher, les friandises et les aliments vides sont interdits à l'école.	• Pour mieux soutenir mon attention, pour prendre soin de ma santé et pour me donner les meilleures chances de réussir.
Pour ma santé, à la collation, j'apporte des aliments ayant une valeur nutritive élevée (Annexe 7)		
Respect des autres	**2.1** J'écoute, j'agis et je parle respectueusement autant envers les adultes que les autres élèves et je fais preuve de savoir-vivre.	• Être bien, en confiance et en sécurité. • Vivre dans un climat agréable et harmonieux. • Permettre de mieux apprendre. • Favoriser les relations positives avec l'entourage.
	2.2 Je règle mes conflits de façon pacifique en utilisant les stratégies de résolution de conflits.	• Pour apprendre à gérer mes émotions et à développer de bonnes relations avec les autres.
	2.3 Je m'ouvre aux différences.	• Accepter et respecter les différences individuelles qui sont présentes dans la société.
	2.4 Je prends seulement les objets qui m'appartiennent et lorsque je trouve un objet, je le rapporte au secrétariat.	• Pour éviter les bris, les pertes et les vols et vivre dans un milieu où la confiance est présente.

	2.5 Je suis ponctuel.	• Mes parents et moi sommes conscients qu'il est important d'être prêt à travailler dès le début des heures de classe et que le contraire nuira à mes apprentissages et à l'apprentissage des autres.
Respect dans l'utilisation des MÉDIAS SOCIAUX	**3.1** Je me respecte et je respecte les autres lorsque j'utilise les médias sociaux (ex : Facebook, Tik Tok, Snapchat, Instagram, etc.)	• Pour assurer ma sécurité et celle des autres. • Pour pouvoir me sentir bien, en confiance et en sécurité. • Pour développer de bonnes pratiques dans l'utilisation des nouvelles technologies.
Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé. Il en est de même pour les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors des déplacements dans le transport scolaire.		
Respect de l'environnement	**4.1** Je garde en bon état les lieux et le matériel qui sont à ma disposition et j'utilise ces derniers selon la fonction pour laquelle ils ont été conçus.	• Assurer ma sécurité et celle des autres. • Profiter de matériel en bon état et plus longtemps. • Pour préserver la qualité de l'environnement. • Pour vivre dans un milieu propre, agréable et accueillant.
Nous sommes tous responsables de garder notre école et son environnement propre et d'en faire un milieu agréable pour y vivre.		
Sécurité	**5.1** J'apporte à l'école uniquement les objets qui sont permis et utiles à mon travail scolaire.	• Pour éviter les distractions. • Pour éviter la perte, le bris ou le vol d'objets et les conflits.
	5.2 Je cesse mes activités dès que la cloche sonne, je rapporte le matériel que j'ai utilisé et je me dirige vers la porte d'entrée désignée pour mon groupe.	• Pour être prêt à travailler en même temps que le reste de mon groupe.
	5.3 Dans la cour, je joue prudemment et je respecte les règles concernant les différentes aires de jeux.	• Pour ne pas me blesser ou blesser les autres. • Pour apprendre à utiliser le matériel et les objets dans leur contexte et de façon appropriée.
	5.4 Je demeure dans les limites de la cour d'école.	• Pour assurer ma sécurité
	5.5 Je circule en silence et en marchant lors des entrées et des déplacements dans l'école. Lors des sorties et au service de garde le chuchotement est obligatoire.	• Pour éviter les accidents. • Pour favoriser un climat calme et agréable et bienveillant. • Assurer le respect

***Pour tout manquement au code de vie, selon l'évaluation de la situation, des interventions seront effectuées des conséquences pourraient être appliquées** (geste de réparation, fiche de

réflexion, reprise de temps, récréation supervisée, convocation en journée pédagogique, suspension interne ou externe).

Annexe I

Consignes décrivant l'habillement qui est en conformité avec les valeurs de notre école

-	Jupe, short ou robe **d'une longueur appropriée pour un milieu scolaire**.
-	Pantalon qui cache le sous-vêtement.
-	Chandail ou camisole qui couvre la totalité du ventre et du dos.
-	Vêtements sans message de violence, de racisme ou de haine.
-	Les casquettes, chapeaux et capuchons doivent être portés uniquement à l'extérieur.
-	Les sandales de plage (style gougounes) sont interdites.
-	L'habit de neige et les bottes sont obligatoires pour jouer sur les montagnes de neige.
	ÉDUCATION PHYSIQUE Pour la sécurité et le confort des élèves lors des cours d'éducation physique, un habillement adéquat est obligatoire (short ou survêtement et souliers de course à l'intérieur ou vêtements d'extérieur qui correspondent à la saison). Les bijoux sont interdits. En éducation physique, le chandail à manches courtes à l'effigie de l'école est suggéré.

Annexe 2

Voyages durant l'année scolaire
Hockey et Événement sportif

Un nombre toujours grandissant de familles partent en vacances à différents moments de l'année. Souvent, des parents demandent aux titulaires de fournir devoirs, leçons, travaux faits en classe et parfois même de la récupération au retour. Ainsi, il nous apparaît important d'établir une pratique à cet égard bien que nous respections votre décision de prendre un temps de pause qui n'est pas prévu au calendrier scolaire.

Dorénavant, au retour d'un voyage, l'enfant recevra son plan de travail habituel et pourra compléter ses travaux et faire l'étude nécessaire, et ce, sous la supervision des parents. Toutefois, le titulaire n'est pas tenu de fournir le travail à l'avance à l'enfant.

Vous comprendrez que nous avons à cœur la réussite de tous nos élèves, mais nous devons cependant, pour assurer un fonctionnement efficace, fixer certaines limites.

Merci de votre collaboration

Annexe 4

Résolution de conflit

Annexe 5

Transport scolaire

« Aucune manifestation de violence ou d'intimidation ne sera tolérée dans le transport scolaire »

RESPONSABILITÉS DE L'ÉLÈVE

EN ATTENDANT L'AUTOBUS

- Demeurer à l'arrêt désigné sur le bord de la route ou sur le trottoir s'il y a lieu (et se présenter à l'arrêt 10 minutes avant l'arrivée de l'autobus).
- Respecter les propriétés privées.
- Ne pas pousser, se bousculer ou se bagarrer.
- Retourner à la maison si l'autobus accuse un retard de plus de 20 minutes et aviser le service du transport scolaire au numéro suivant : 450 492-9400 poste 6700.

PENDANT LE TRAJET

- Respecter l'autorité du conducteur.
- Rester assis.
- Occuper le siège assigné (s'il y a lieu).
- Parler discrètement sans crier, siffler, blasphémer.
- Ne pas fumer.
- Ne pas déranger le conducteur inutilement.
- Ne pas boire ou manger.
- Avoir un comportement social convenable (ne pas cracher, lancer des objets, etc.).
- Ne rien jeter dans ou à l'extérieur de l'autobus.
- Ne pas toucher à quelque mécanisme ou équipement que ce soit.
- Ne pas passer de partie du corps à travers les fenêtres ouvertes.

EN DESCENDANT DE L'AUTOBUS

- Rester assis tant que les portes ne sont pas ouvertes.
- Une fois descendu, se tenir hors de portée du véhicule jusqu'à ce que celui-ci démarre.
- S'il y a lieu, toujours traverser la rue devant l'autobus à la vue du conducteur.
- En cas d'urgence, obéir aux directives du chauffeur.

MANQUEMENT AUX RÈGLES DE DISCIPLINE

- Remettre à la personne identifiée par la direction de son école le billet de discipline que lui a remis le conducteur et se conformer au suivi qu'elle détermine.

Annexe 6

Gestion de comportements à Bernard-Corbin (*RAI*)

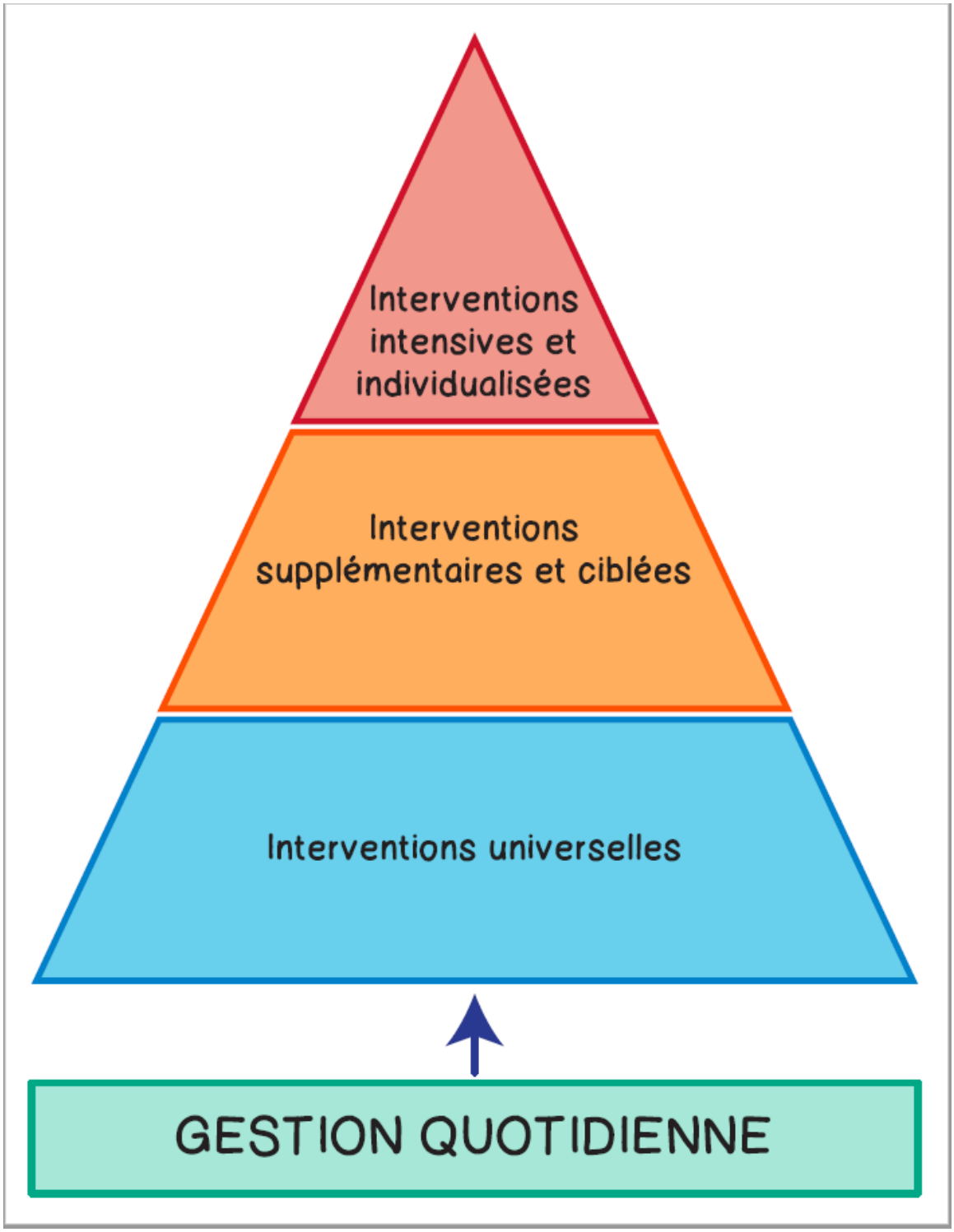

Annexe 7

Les Collations à Bernard-Corbin

Pour mieux soutenir mon attention, pour prendre soin de ma santé et pour me donner les meilleures chances de réussir; j'apporte des aliments ayant une valeur nutritive élevée :

Aliments qui sont permis :

- **Fruits**
- **Légumes**
- **Fromages**
- **Compote**
- **Yogourt**
- **Houmous**

Pour les élèves ayant des allergies et qui nécessitent un type de collation particulier, nous vous demandons d'en informer l'enseignant dès le début de l'année scolaire.

Aliments qui sont interdits :

- **Noix**
- **Friandises sucrées**
  (jujubes, bonbons, etc.)
- **Friandises salées**
  (chips, gold fish, craquelins salés, etc.)

École Bernard-Corbin

CODE DE VIE

ENGAGEMENT

J'accepte de contribuer à la qualité de vie de mon école en prenant mes responsabilités.

_____

Signature de l'élève

J'ai pris connaissance des règles de vie de l'école de mon enfant et je m'engage à soutenir celui-ci et l'école dans son application.

_____

Signature du ou des parents responsable(s)

École Bernard-Corbin

MÉDIA ET CONFIDENTIALITÉ

Durant l'année, il nous arrive de prendre en photo ou de filmer vos enfants dans le cadre de différentes activités pédagogiques ou récréatives liées à la vie scolaire.

Il arrive également que certaines de ces photos ou vidéos soient diffusées dans les médias locaux, sur le Facebook de l'école ou encore son site web.

J'autorise donc l'école Bernard-Corbin à photographier et filmer mon enfant ainsi qu'à diffuser ces photos et vidéos.

OUI ☐ ☐ NON

_____

Signature du parent / Date